

ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE

REF : DOT/SDT/DRA/03-16/2025

Relizane : 16/03/2025

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE
RELIZANE

A Monsieur BELMAHDI Azzeddine
Hai 651 Lots Bormadia Relizane

Objet : 1^{er} Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° 47/2024 ayant pour objet des travaux de raccordement des clients à moderniser, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N° 28 du 12/02/2025 relatif aux Cité Lalla Afia – MSAN /KNDN48 il a été constaté ce qui suit:

les Installations des clients à refaire :

- 1- Le mous de Kit de branchement au niveau des PBO n'est pas respecté (Manque)
- 2- Il n'a pas respecté les normes d'installation (installation extérieure et intérieure à refaire).
- 3- Des clients installés sans modem

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur

Directeur Opérationnel Des
Télécommunications de Relizane
Salm NICHELLI